

LIBYE

Le Croissant-Rouge libyen a bien voulu remettre à la Revue internationale les lignes qu'on va lire sur ses activités actuelles. Nous le remercions vivement de cette contribution qu'il a fait précéder de quelques précisions relatives à son histoire. La Société du Croissant-Rouge a été instituée par un décret promulgué en 1957. Par la suite, de nouveaux statuts ont permis de prévoir, en 1973, un nouveau cadre juridique aux activités de la Société nationale et un décret promulgué, la même année, a créé un secrétariat général pour la poursuite des tâches humanitaires sur le plan national et international.

Activités de la Société du Croissant-Rouge arabe de Libye

Nouvelle structure administrative

La Société, à l'heure actuelle, possède un secrétariat général, dont le siège est à Benghazi et des sections dans toutes les villes principales de la République. On a commencé de créer ces sections, en 1974, par la constitution de trois d'entre elles à Tripoli, Sabhā et al-Bidā', dont l'action couvre une zone géographique qui englobe les plus grandes concentrations démographiques. Actuellement, on compte 14 sections qui, maintenant, agissent dans la presque totalité du pays.

Les tâches entreprises par le secrétariat général peuvent se résumer de la façon suivante:

- a) Créer de nouvelles sections, assurer leur développement, coordonner leurs travaux et les soutenir financièrement et moralement.
- b) Participer aux activités internationales à travers les Sociétés sœurs et amies et les institutions internationales de la Croix-Rouge.

- c) Participer aux activités du secrétariat des Sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge des pays arabes, institution régionale née à la suite de la proposition libyenne présentée lors de la conférence de Koweït, en février 1974.
- d) Contrôler, dans toute la mesure du possible, l'organisation des séminaires nationaux et internationaux en République arabe de Libye.
- e) Organiser les actions de secours sur le plan local, régional et international.
- f) Diffuser les principes des Conventions de Genève.
- g) Contrôler le programme des banques de sang, mobiles et fixes, exécuter le plan de travail, préparer la campagne pour la collecte et créer, dans ce dessein, le climat le plus favorable.
- h) Coordonner les activités de la Société avec celles des services sanitaires, tant sur le plan militaire que civil.
- i) Former une jeunesse du Croissant-Rouge dans les écoles, animée de l'esprit du Croissant-Rouge, esprit de solidarité qui inspire toute l'œuvre humanitaire accomplie sous le signe du croissant rouge.
- j) Constituer une organisation féminine travaillant selon cet esprit du Croissant-Rouge, dans les domaines social et culturel.

Les sections exercent toutes leurs activités en commun accord avec le secrétariat général et selon les disponibilités locales de chacune d'elles. On envisage de tenir une réunion annuelle des présidents des sections pour discuter des problèmes relatifs aux tâches de la Société à l'intérieur du pays.

Activités des sections

- a) Offrir une assistance médicale à la population, créant ainsi une opinion publique favorable à la Société.
- b) Diriger des centres de secours d'urgence dans les zones éloignées, les routes dans le désert et sur les plages, centres qui ont été créés par le secrétariat général et sont confiés, actuellement, aux sections.
- c) Organiser et diriger les programmes et la collecte de sang.
- d) Créer des groupes de jeunesse dans les zones qui sont de leur compétence.

Depuis sa fondation et la constitution du nouveau secrétariat général, la Société a entrepris diverses tâches et participé à des actions d'entraide, tant sur le plan national qu'international. Elle a le vif espoir de continuer

à exercer sa mission humanitaire, surmontant tous les obstacles, en ayant recours à la coopération de ses membres et volontaires, à leur désir de travailler en commun, à l'aide et à l'encouragement qu'elle a trouvés et trouvera auprès des gouvernements, du CICR et de la Ligue.

Principales activités du secrétariat général sur le plan international

1. Assistance aux victimes des inondations en Syrie, en 1974: la Société a envoyé des secours pour une valeur de 19 000 dinars libyens à la Société du Croissant-Rouge de ce pays¹.
2. A la demande du secrétariat général, le Conseil des ministres a fait don d'une somme d'un millier de dollars à la Société du Croissant-Rouge somalien.
3. Participation effective de représentants du Croissant-Rouge arabe libyen aux conférences de Koweït 1974, Ryadh 1975, aux deux sessions de la Conférence diplomatique qui se sont tenues à Genève en 1974 et 1975, ainsi qu'à la Conférence mondiale réunie à Belgrade en 1975.

¹ *Hors-texte.*